VOL A NEUVILLE. — Jules Leveugle, domestique de ferme chez M. Julien Dumortier, à Neuville-en-Ferrain, fut très désagréablement surpris, en se réveillant avant-hier, de ne plus retrouver ni son pantalon ni son gilet.

Il crut d'abord à une plaisanterie, mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il était victime d'un vol. Une paire de bottines neuves avait disparu comme le pantalon et le gilet.

La valeur des objets volés est de 42 fr.

Les soupçons se portent sur un nommé Théodore Vaneste, qui travaillait chez Dumortier et qui a disparu peu de temps avant qu'on ne s'aperçut du vol.

On suppose que Vaneste est retourné en Belgique, son pays.

LILLE

SUCCESSIONS EN DESHÉRENCE. — L'*Officiel* publie les avis suivants :

Par jugement en date du 2 mars 1883, le tribunal de première instance de Lille (Nord) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Destailleurs (François-Xavier-Joseph), enfant naturel, décédé à Lille, le 11 janvier 1882.

Pouleyn (Charles), décédé à Lille, le 10 février 1882.

Leroy (Charles-Fortuné), employé à la manufacture de tabacs, célibataire, domicilié à Lille, rue Négrier, 5, et décédé en ladite ville, rue du Pont-Neuf, le 14 novembre 1882.

LE ROI S'AMUSE. — C'est vendredi prochain, 11 mai, que M. Talbot et sa troupe donneront à Lille, la représentation de: *Le Roi s'amuse*, de Victor Hugo.

GRAND MARIAGE. — On lit dans le *Propagateur* :

« Demain mardi, à midi, sera célébré dans l'église Sainte Catherine le mariage de M. Hubert de Chantreau, dont la famille habite la Vendée, et de Mlle Marie Thérèse Mennessier, petite-fille de M. de Volgelsang, fille du colonel Mennessier, tué à Magenta.

» Cette journée revellera bien des souvenirs à Lille, en Lorraine et en Vendée.

» On se rappelle ici combien, pendant de longues années, M. de Volgelsang, par son entrain militaire et son esprit d'initiative, s'est montré digne de la confiance dont l'avait honoré Monseignenr le comte de Chambord.

» En Lorraine, toute la famille des Mennessier est inscrite au premier rang parmi ces plus dévoués.

» Dans les guerres de Vendée, le nom des Chantreau se trouve à bien des pages.

» Les félicitations et les vœux de Mgr le comte de Chambord ne pouvaient manqner aux futurs époux. Nous apprenons qu'en effet Madame Mennessier a reçu à ce sujet, de Goritz, une lettre contenant l'expression de la plus vive sympathie pour les trois familles que ce jour réunit dans un même sentiment de joie et d'espérance. » H. L. »

SOCIÉTÉS ET CORPS SAVANTS. — La commission historique du Nord a tenu hier sa séance mensuelle à la préfectnre. Elle a entendu les communications suivantes :

M. Scrive-Bertin. — Les marchés publics à Lille avant 1789.

M. Quarré-Reybourbon. — La procession de Lille en 1701. — Note sur un livre du XVIIe siècle, imprimé chez M. G. Streel, et portant la marque de Lille.

M. Verly. — Bronze romain trouvé à Provin.

GYMNASTIQUE. — La société de gymnastique et d'armes de Saint-Maurice s'est rendue dimanche à Amiens pour le concours de gymnastique, elle rentrera aujourd'hui mardi à 9 h. 15 du soir rapportant trois prix obtenus, l'un en gymnastique, division unique internationale, un en escrime, deuxième division, un en boxe division supérieure.

Ce résultat consolide pour la Société un succès d'autant plus beau qu'elle avait à lutter contre les sociétés les plus fortes de France, les célèbres phalanges de Reims, Arras, Besançon, Bar-le-Duc, St Quentin, etc., etc. Le concours par lui même a été splendide.

Sans aucun doute plusieurs sociétés de la ville iront à la gare faire accueil à la Société triomphante.

NORD

DOUAI. — Nous apprenons la mort de M. Louis Bonié, conseiller municipal, président de la musique municipale de Douai.

HAUSSY. — Vendredi dernier, vers une heure de l'après-midi, Taquet Adolphe, âgé de 60 ans, célibataire, se rendait aux champs en compagnie de son frère. Il conduisait deux chevaux attelés à un rouleau. Tandis qu'il travaillait dans un champ, son frère s'était rendu dans un autre champ situé à 500 mètres plus loin.

Vers six heures du soir, les chevaux qui sont très fougueux se prirent à caracoler et renversèrent leur conducteur qui eut la tête écrasée sous le rouleau.

Lorsque des personnes qui travaillaient dans les champs voisins arrivèrent, elles ne trouvèrent plus qu'un cadavre.

DUNKERQUE. — Une tentative de meurtre a eu lieu hier soir à neuf heures sur le Petit-Pont, devant le Palais de justice. Un nommé Delporte Jules, âgé de vingt six ans, ayant rencontré sa femme dont il vit séparé depuis quelque temps, lui passa une corde au cou et chercha à l'étrangler. Un passant demeuré inconnu arriva, attiré par les cris de la victime. Delporte effrayé, coupa la corde et prit la fuite, mais il ne tarda pas à être arrêté.

—L'équipage rapatrié par le vapeur de Leith, l'*Abostford*, est celui de la goëlette *Progrès*, armateur M. Maillard.

Les 15 hommes composant l'équipage ont été sauvés, mais le navire est complètement perdu sur les côtes irlandaises.

ROSENDAEL. — Hier, un vendeur du *Petit Nord*, nommé Henri de Saint-Jean, voulant rattraper sa casquette que le vent avait fait tomber dans le canal, descendit la berge, perdit pied et roula dans l'eau, qui est dans cet endroit très-profonde et ce malheureux ne pouvant se maintenir à la surface était sur le point de se noyer. Heureusement ses cris furent entendus par un enfant de 12 ans, nommé Henri Boone, qui se porta à son secours et réussit, au moyen d'une perche, à le retirer de l'eau.

ANICHE. — Le nommé Aimable Coquelle, journalier, a été tué accidentellement, dimanche, en conduisant un cheval attelé à un tombereau chargé d'escarbilles. Par un brusque mouvement de cheval, la voiture ayant fait un écart, Coquelle a été fortement serré entre la voiture et un mur. Il en est résulté des désordres internes qui ont occasionné la mort.

DENAIN. — Dimanche, vers deux heures du matin, un immense incendie s'est déclaré dans la scierie et les magasins de bois de MM. Brognié frères et Legrand, à Croix-Ste Marie, près Denain.

Plusieurs pompes arrivèrent aussitôt sur les lieux du sinistre, et sous les ordres de M. Pierrone, capitaine des pompiers de Denain, s'efforcèrent vigoureusement le foyer de l'incendie.

Malheureusement l'eau faisant complètement défaut en cet endroit et on devait aller avec des voitures en chercher au village voisin. Aussi, malgré le courage des pompiers, tous les bâtiments ont ils été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 150,000 francs. On ignore encore la cause du sinistre.

MAUBEUGE. — Le Conseil municipal, dans sa séance de vendredi, a voté une somme de 300,000 francs pour l'exécution de différents travaux d'utilité publique : l'ouverture de la porte de Bavay et le repavage de certaines rues.

SAINT-AMAND LEZ-EAUX. — C'est vendredi prochain, à 10 heures du matin, que sera jugée, au Tribunal correctionnel de Valenciennes, l'agression dont a été dernièrement victime, le vendeur de la *Dépêche*, à Mortagne.

BOESEGHEM. — Une enquête est ouverte contre un charlatan nommé G..., qui aurait, à l'aide d'un onguent préparé, disait-il, pour guérir les panaris, déterminé la mort d'un caharetier habitant cette commune

BOURBOURG. — Samedi dernier un fermier de la commune de Brouckerque, avait conduit une jeune mariée et les parents de celle-ci à Bourbourg où la cérémonie avait eu lieu. Tout alla bien jusqu'au moment du retour. Tout le monde était joyeux, et on ne se préoccupait guère du mauvais état du véhicule. On monte en voiture et en route pour Brouckerque. Hélas! on n'avait pas encore fait cent mètres que le cheval s'emporte, entraînant l'avant-train de la voiture. Les voyageurs tombent, se font des ecchymoses, appellent au secours; quelques braves ouvriers ont pu, non sans peine, arrêter le cheval.

Le fermier, en voulant les aider fit une chute, et se blessa légèrement à la tête. Et force fut à ces bons gens de faire la route à pied.

MERRIS. — Le nommé Hooft, journalier, étant monté sur un arbre pour prendre des oiseaux, est tombé accidentellement en bas et s'est tué raide.

PAS-DE-CALAIS

SUCCESSION EN DESHÉRENCE. — L'*Officiel* publie l'avis suivant :

Par jugement en date du 16 mars 1883, le tribunal de première instance de Béthune (Pas-de Calais) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la dame Masquelier (Sophie-Marceline), veuve Leman, enfant naturelle, décédée à Oigiies, canton de Carvin, le 11 novembre 1882.

BOURSIN. — Un déplorable accident est arrivé mercredi dans cette localité. Un voiturier, le sieur Coquerel, qui conduisait une voiture de phosphate, est tombé si malheureusement de son véhicule qu'il a été broyé par les roues.

COURRIÈRES. — On a retiré du canal de la Deûle, près de l'usine du Pont de Courrières, le cadavre d'un ouvrier gazier, d'origine belge, nommé Désiré Colin.

On croit à un accident.

BOULOGNE. — La musique communale de Boulogne, sous la direction de M. Etesse, ancien chef de musique au 8e de ligne, a remporté dimanche à Saint-Cloud :

1° Le 1er prix de lecture à vue à l'unanimité : couronne de vermeil ; 2° le prix ascendant d'exécution avec félicitations du jury ; 3° 4e prix de solfi, médaille de vermeil ; 4° le prix d'honneur consistant en une couronne de vermeil et un vase de Sèvres, don de M. le président de la République, médaille et bugle ajoutés au prix.

SAINT OMER. — On s'inquiète beaucoup dans le faubourg de la disparition du nommé Adolphe Chapelet, âgé de quarante et un ans, dragueur au Doulac. Il y a huit jours, il quittait assez tard, deux de ses amis, pour s'en retourner chez lui. Il devait donc traverser le Doulac dans un bateau. On ne l'a plus revu. Le bateau a été retrouvé le lendemain allant à la dérive, près du cimetière du Haut Pont; on a recueilli une casquette que la sœur de Chapelet a reconnue pour celle de son frère.

MOULLE. — Le nommé Benjamin Broquet, bourrelier à Moulle, a été trouvé dans son puits. Broquet avait l'habitude d'aller chaque soir prendre de l'eau dans un seau qui se trouve toujours près de son puits. — On présume que, trompé par l'obscurité, il a fait la culbute.

COLEMBERT. — Un voiturier domicilié à Boursin, Louis Joseph Coquerel, âgé de 52 ans marié sans enfants, est tombé le 1er mai de la sol une qu'il conduisait sur le chemin de Lewarde à Colembert ; une des roues lui a passé sur la tête; il mort a été instantanée.

MONTREUIL. — Une école d'enfants de troupe va être fondée à Montreuil sur Mer. La demande, puissamment appuyée par M. Attelyn, commandant d'armes, n'attend plus que l'approbation des Chambres pour sa complète réalisation.

Cette école contiendra 600 élèves, plus un personnel de dix personnes et sera commandée par un officier supérieur.

ARRAS — Au concours de gymnastique d'Amiens, la société d'Arras a remporte le 1er prix d'honneur, le 1er prix de mouvements d'ensemble avec engins, le 1er prix de mouvements sans engins et le 6e prix de sauts en hauteur.

— On lit dans le *Pas de-Calais :*

« Le nombre des déposants qui sont allés réclamer dimanche tout ou partie de leur argent à la Caisse d'épargne d'Arras, était au moins aussi nombreux si ce n'est plus nombreux que dimanche dernier.

» Un administrateur républicain « réagissait » par tous les moyens en son pouvoir » (voir la circulaire Margne) au milieu des rangs pressés des réclamants et se portait garant de la solvabilité de la République.

» La mesure annoncée par la commission administrative et réduisant de quinze à huit jours le délai de remboursement n'a pas été mise en pratique et ne le sera que dans une quinzaine de jours.

» Nous croyons savoir que, la Caisse d'épargne étant fermée dimanche prochain, jour de la Pentecôte, les bureaux seront ouvert au public samedi. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 6 MAI. — Célinie Delplanque, rue de Cohem, 142. — Auguste Kinlsoen, rue Wagram, 18. — Albert Duquesne, rue du Fontenoy, cour veuve Béghien, 1. — Victor Beudin, rue de Deuain, cour Loes, 1. — Maria Vandekerckhove, rue de Lannoy, maisons Florin, 17. — Léon Montagne, rue Turgot, 20. — Richard Leclercq, rue Turgot, cour Vandamme, 16. — Irma Passchier, rue de Denain, cour Leroy, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 MAI. — Henri Liagre, 3 ans, rue du Pile, cour G. Lefebvre, 3. — Georges Dubly, 2 ans, rue du Collège, estaminet de la Demi-Lune. — Jules Legrand, 48 ans, trieur de laines, dans le canal, derrière la fabrique Morel. — Gaslin Colle, 3 ans, boulevard de Strasbourg, 55.

PUBLICATIONS DE MARIAGE DU 6 MAI. — Henri Versiraete, tisserand et Sophie Dewame, bobineuse. — François Vandenbossche, tisserand et Coralia Beek, soigneuse. — Vendicien Castelain, menuisier et Clémence Vandaele, sans profession. — Augustin Hosie, peintre et Julie Couzyn, cuisinière. — Ildephonse Flipo, quincailler et Palmyre Jubaru.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 6 mai. — Jules Luddens, issue Thaon. — Blanche Masquelier, rue des Carliers. — Palmyre Desurmont, rue Dhalluin.

Du 7 mai. — Elise Deleplanque, au Flacon. — Georges Forcade, rue du Prince. — Victor Gillis, Blanc-Seau. — Emile Cambrelin, rue de la Cité. — Carlos Bernard, rue de la Blanche-Porte. — Marie Leconte, rue de la Lys. — Marie Delannoy, à la Croix-Rouge. — Charles Deryter, Marlière. — Gustave Bourgois, rue du Chêne Houpline.

Décès du 6 mai. — Maria Bouche, 27 ans, 10 mois fille de bureau, rue Quiétem. — Jules Dervaux, 42 ans 2 mois, trieur, rue de l'Epine.

Du 7 mai. Marie Rooms, 33 ans 7 mois, soigneuse, Fin de la Guerre.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 29 AVRIL AU 6 MAI. — Jules Losfeld, Vieille-Place. — Zoé Lombaert, rue Traversière. — Eléonore Demettre, Sartel. — Emile Dardaine, St-Liévin. — Henri Castelain, St-Liévin. — Henri Callens, route de Leers. — Emile Harduin, St-Liévin. — Emile Sory, Houzarde. — Marie Desrumaux, Sartel. — Blanche Six, petit Tourney. — Alphonse Codron, St-Liévin. — Constantia Droulers, Carluyère. — Marie Verniers, Breuil. — Julia Lemettre, Marlière

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 AVRIL AU 6 MAI. — Louis Vandekerckhove, 40 ans 11 mois, tisserand Hôpital. — Adelaïde Bayart, 77 ans 11 mois, sans profession, Beaulieu. — Marie-Louise Hennion, 53 ans 5 mois, ménagère, Sartel — Albert Nutte, 5 ans, Tourquet — Léonide Leclercq, 46 ans 5 mois, ménagère Hautes-Voies. — Alphonse Brunin, 6 semaines. Vieille-Place.

MARIAGE du 30 avril. — Emile Delcambre, 25 ans, tisserand et Elise Delannoy, 20 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 29 AVRIL. — André Deverrewaere, 23 ans, domestique et Rosine Dewaele, 20 ans, tisserande. — Jules Roussel, 24 ans coiffeur et Malvina Dufromont, 23 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WATTINNE-DUFOUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Laure Marie DUFOUR, décédée à Paris, le 6 mai 1883, dans sa 42 année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 8 courant, à 9 heures, aux Vigiles et Laudes, qui seront chantées le même jour à 5 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 9 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée eu son domicile rue du Château.

Les amis et connaissances de la famille COTTE-DUBAELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Gaston COTTE, décédé à Roubaix, le 5 mai 1883, à l'âge de 3 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation assister aux Convoi et Salut d'Ange, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix — L'assemblée a la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 55.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Sophie-Joseph DECORNE, épouse de Monsieur Fidèle MASUREL, décédée à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 53 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SIMOENS, époux de Dame Hortense ROGER, décédé subitement à Roubaix, le 8 avril 1883, à l'âge de 49 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à 9 heures, pour le repos des âmes de: Monsieur François ALBERCHE, décédé subitement à Roubaix, le 7 mai 1882, à l'âge de 59 ans, et de Dame Henriette THIRION, son épouse, décédée à Tourcoing, le 7 janvier 1880, à l'âge de cinquante sept ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 9 mai 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph Désiré DELOUTRE, époux de Dame Rosalie GILQUIN, décédé à Roubaix, le 9 avril 1883, dans sa quarante-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 10 mai 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre Paul WATTEAU, époux de Dame Catherine D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 20 avril 1881, à l'âge de 52 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 6 mai 1883

Sommes versées par 131 déposants, dont 28 nouveaux.	25,965 fr.
157 demandes en remboursement.	56,999 fr. 90

Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Mulliez-Delattre et Victor Despature. directeurs.

Il n'y aura pas de séance le dimanche 13 mai, à cause de la fête de la Pentecôte.

Mouvement comparatif de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois d'avril 1883.

13793	colis de laine peignée . . .	k.	1,483,039
19	» d'écouailles et de blousses		2081
816	» de laine filée		86,924
2	» de soie.		126
1275	» de coton		136,539
15905	colis pesant ensemble . .	k.	1,708,709

Mouvement du mois d'avril 1882.

11,003	colis de laine peignée. . .	k.	1,184,588
1	» d'écouailles et de blousses		97
1,322	» de laine filée		141,062
28	» de soie.		2,091
1,829	» de coton		195,688
14,183	colis pesant ensemble . . .	k.	1,523,386

Mouvement du mois d'avril 1883

10,848	colis de laine peignée.	k.	1,167,545
230	» d'écouailles et de blousses		51,450
1,669	» de laine filée		179,216
24	» de soie		2,432
1,577	» de coton		168,786
14,408	colis pesant ensemble . . .	k.	1,519,429

Décreusage. . 57 opérations
Tirage . . 1007 id.

Le Directeur, A. MUSIN

BELGIQUE

BRUXELLES — La police judiciaire de Bruxelles a fait, samedi matin, une importante capture.

Vendredi après midi, se présentait chez M. Desmarés, bijoutier, 9, galerie de la Reine, un monsieur bien mis, désirant acheter une montre et une chaîne en or. Après avoir choisi deux montres et deux chaînes, valeur 2,500 francs, il a demandé qu'on lui envoyât ces objets à l'hôtel de l'Empereur, rue Neuve, où il était descendu.

M. Desmarés flairant un escroc, s'y rendit lui même, et, sur la demande faite par l'acheteur de lui laisser ces objets choisis jusqu'à onze heures, M. Desmarés lui répondit que ce n'était pas l'habitude de la maison et reprit ses bijoux.

M. Desmarès se rendit aussitôt à la division judiciaire, où M. Rossel mit à sa disposition M. Crespin, officier de police, et M. Lemaire, agent judiciaire.

On établit une souricière aux environs de l'hôtel de l'Empereur.

Vers dix heures, notre voyageur prit la route de la gare du Midi, portant d'une lourde valise. Filé et prêt à entrer sur le territoire de Saint-Gilles, il a été arrêté. Conduit au bureau de la division judiciaire, il a opposé une grande résistance au moment d'être pris et a tenté d'avaler une énorme quantité de billets du mont de-piété.

On a également trouvé sur lui une masse d'autres papiers très compromettants. Interrogé, il a déclaré se nommer Dariau, Félix, né à Paris, exerçant la profession de voyageur de commerce et être sergent de l'armée territoriale en disponibilité. Il a été écroué à la disposition du parquet.

BRUXELLES. — Samedi matin, à 11 heures 1/2, Léon Bernard, ramené de nouveau ces jours derniers de Tournai à Bruxelles, a été extrait de la prison des Petits Carmes et conduit au Palais-de Justice à l'effet de comparaître devant la Cour d'appel, chambre des mises en accusations. On sait que l'inculpé était encore une fois appelant de la dernière décision mensuelle du tribunal de Tournai par laquelle la chambre du conseil de ce siège avait maintenu sa détention préventive pour cause d'intérêt public.

Me Emile Demot, son conseil, assistait Léon Bernard.

La formalité de la comparution en chambre de délibération de la cour a duré une heure et demie. Le procureur général, représenté par M. De Rongé, avocat général, en demandant la confirmation de l'ordonnance frappée d'appel, a fait connaître officiellement à la cour que le commissaire de police, M. Bourgeois, chargé de rapporter d'Amérique les fonds et les documents que l'inculpé y avait déposés, avait été mis en possession de ces objets et que, s'étant embarqué le 28 avril à New-York, il était attendu de retour pour débarquer à Anvers vers la fin de la semaine prochaine.

Me Demot et son client ont vainement insisté pour que la cour voulût bien ordonner la mise au liberté provisoire de l'inculpé.

La cour a maintenu la détention.

ANVERS. — On lit dans l'*Opinion* d'Anvers :

« Nous tenons de bonne source qu'un groupe de négociants et de hauts anciens anversois s'occupent de la fondation d'une société pour l'installation d'élévateurs et de magasins à silos. Dans cette combinaison, il n'y aura pas de magasins généraux. Si nos renseignements sont exacts, les nations pourront louer, pour des termes et à des conditions à déterminer, les élévateurs et les magasins. Il n'y aura, conséquemment, pas de monopole, et Anvers sera doté d'une installation devenue nécessaire pour soutenir la concurrence que nous font nos voisins. »

FAITS DIVERS

ÉPOUVANTABLE SINISTRE MARITIME A CAPBRETON. — Le mercredi 2 mai 1883, à 6 heures du matin, une chaloupe de pêche (une pinasse) montée par 9 hommes d'équipage, qui venait de sortir du port de Capbreton pour aller en pleine mer lever des filets tendus la veille, a chaviré à environ 500 mètres de la rive. Le vent, au moment du départ de la barque, soufflait ; les vagues étaient fortes, mais rien cependant ne pouvait faire prévoir le terrible malheur qui devait arriver A peine éloigné de 500 mètres de la côte, ainsi que nous l'avons dit, la barque prise en flanc par un coup de mer terrible est fortement secouée et finalement chavirée. Les 9 hommes qui l'a montaient sont précipités au milieu des vagues furieuses ; les 9 sont noyés.

Aucun secours ne put être porté à ces malheureux, dont quelques-uns ont fait des efforts surhumains pour regagner la plage. L'un d'entre eux était arrivé, à force de peine, à dix mètres de la terre et se croyait sauvé lorsqu'il est subitement et cruellement repoussé au large.

Il est impossible de nourrir la terrible scène qui a suivi ce sinistre. Un de nos compatriotes, témoin oculaire, M. Emile Gobert, nous a dépeint la désolation qui s'est emparée de cette vaillante et courageuse population de Capbreton. Les femmes appelant leurs maris, à jamais perdus, mêlent des sanglots affreux dans la voix ; d'autres priaient et réclamaient leurs enfants.

Quelle désolation, grand Dieu !... Quel cruel spectacle ! Les habitants de Capbreton ont eu la douleur de voir périr 9 hommes courageux, et le regret mortel de ne pouvoir les secourir.

La chaloupe qui a sombré avait le nom de *Notre Dame de Piété*.

M. le commissaire de l'inscription maritime s'est rendu à Capbreton à la première nouvelle de la catastrophe.

Voici les noms des 9 victimes du sinistre du 2 mai courant:

1° Dorlezon, Alexandre, 35 ans, 2 enfants ;
2° Lavie, Jean, 30 ans, 2 enfants ;
3° Lesta, Baptiste, 62 ans ;
4° Labescat, Guillaume, 40 ans, 7 enfants ;
5° Victorin, Jean Baptiste, 17 ans ;
6° Tauzert fils, mousse, 15 ans ;
7° Lissayori, Pierre, garde-parc, 50 ans ;
8° Laguillon, Laurent, 28 ans ;
9° Fabas fils, 16 ans

— On nous écrit de Poissy (Seine-et-Oise):

« L'éminente pianiste Madame L. V. Fournez est en pleine convalescence. »

NOYON PORCIEN. — On ne saurait apporter trop de précautions dans le maniement du révolver, cette arme devenue si usuelle. A ce sujet, le *Journal de la Gendarmerie* rapporte que le gendarme Steinmetz, de la brigade de Noyon Porcien (Ardennes), rentrant de route et voulant décharger son révolver en tournant le canon vers lui, par inadvertence, le premier coup parti et la balle pénétra dans le ventre de ce malheureux, qui est mort le lendemain des suites de sa blessure.

— Un crime atroce a été commis, pendant la nuit, au Vaudoie. Un ou plusieurs misérables étaient parvenus à s'introduire dans les bâtiments de la filature Schwartz et Cie, à Belfort, dans le but de s'emparer de l'argent et des valeurs contenues dans la caisse de l'établissement.

Que s'est-il passé ? On ne le sait pas encore exactement. Toujours est il qu'on vient de trouver le gardien de nuit assassiné et baigné dans son sang. Son cadavre portait sept horribles blessures faites à l'aide d'un marteau : les assassins avaient pris la précaution de le traîner sous des balles de coton, espérant faire croire à un accident.

Des tentatives d'effraction sans résultat ont été constatées sur la caisse de l'établissement.

Une enquête a amené l'arrestation de deux ouvriers de la filature sur, lesquels pèsent les plus graves soupçons

— Hier soir, à quatre heures, ont eu lieu les obsèques de cinq des huit victimes de la dernière catastrophe maritime de Toulon. Les cinq cercueils, recouverts de drapeaux tricolores, étaient portés par les camarades des victimes; derrière venaient l'amiral Peyron, préfet maritime, le sous-préfet, le général, tous les officiers de terre et de mer, des détachements de ligne, de l'infanterie de marine, de la gendarmerie, des matelots, de l'artillerie et des pompiers.

Au cimetière, l'amiral Peyron a adressé un dernier adieu aux malheureux marins morts au service : « Cette catastrophe, a-t-il dit, est la preuve que nous ne sommes pas seulement exposés au feu de l'ennemi, mais encore que depuis les amiraux jusqu'aux simples marins, nous avons tous à lutter sans cesse contre la mer. Devant le danger, nous sommes tous des frères unis par le devoir, nous nous aimons tous. Que le malheur qui nous frappe, mes enfants, ne vous décourage pas. Continuez à servir avec le même dévouement et la même abnégation, notre chère patrie. Adieu mes braves enfants, adieu ! »

— On écrit de Cherbourg, le 7 mai :

« Un incendie s'est déclaré cette après midi dans une maison, rue Sennecy. Les troupes de la garnison et les pompiers ont porté des secours immédiats. Les dégâts sont assez importants. »

DÉCOUVERTE D'UN NAVIRE ROMAIN. — Le 29 avril, les ouvriers occupés à enfoncer le caisson de la première pile du pont du Rhin à Mayence, ont rencontré à une profondeur de 1 m. 50 un navire fortement construit en chêne. Le bois a la même couleur que celui dont les Romains se sont servis pour la construction du pont qu'ils avaient jeté sur le Rhin en cet endroit.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DIJON

La Compagnie générale des Allumettes chimiques et les briquets à amorces

La Compagnie générale des Allumettes chimiques, non contente d'imposer au public, grâce à son monopole, les allumettes qui mettent chaque jour à l'épreuve la patience des consommateurs, entend interdire la vente de tout ce qui peut remplacer avec avantage ses produits Elle a cité devant les tribunaux correctionnels de Beaune, de Dijon et de Chalons sur-Saône un certain nombre de débitants de tabac pour avoir mis en venie des briquets à amorce.

La Compagnie prétendait avoir été investie du monopole de la fabrication et de la vente non seulement des allumettes proprement dites, mais encore de tous les objets qui, aux termes de l'article 3 de la loi du 4 septembre 1871, « sont amorcés ou préparés de manière à pouvoir s'enflammer ou produire du feu par frottement ou par tout autre moyen autre que le contact direct avec la matière en combustion ; »

Son système avait triomphé devant les tribunaux correctionnels, qui avaient condamnés les débitants à une amende de 300 fr.

Ces jugements ont été dernièrement réformés par trois arrêts de la Cour d'appel de Dijon, qui a décidé :

Que les briquets sont restés constamment en dehors des prévisions des contractants et des termes des conventions;.

Qu'en interdire aujourd'hui la vente dans l'intérêt de la Compagnie, serait portait atteinte illégitime à la liberté du commerce et de l'industrie.

La Compagnie des Allumettes s'est pourvue en cassation contre ces trois arrêts.

Fumeurs, faites des vœux pour que ses pourvois soient rejetés. MAITRE TEMIL.

MUSIQUE

SALLE DU TROCADÉRO : Première audition à Paris de *Lucifer*, oratorio en trois parties, de M. Peter Benoit.

Le nom de M. Peter Benoit nous était connu depuis longtemps. Il me souvient d'avoir entendu, à Anvers, une cantate de ce compositeur, exécutée sur la place publique, à l'occasion du centenaire de Rubens, et frappante par son ordonnance large et sa pompe décorative. Ses oratorios de *Lucifer*, de la *Guerre* et de l'*Escaut* jouissent, en Belgique et en Hollande, d'une véritable célébrité. On renomme M. Benoit pour la puissance et la portée de son art. Chef musical du parti flamingant, il aspire à créer une musique flamande qui se puisse chanter et jouer en plein air, avec le concours de toutes les sociétés chorales et symphoniques du pays, aux jours de solennités nationales et qui réalise, en éclat et en majesté sonores, l'idéal des tableaux de Rubens.

L'aspiration est, assurément, très-noble et nous ne demandions qu'à ratifier, par nos applaudissements, l'opinion des Hollandais et des Belges, touchant le musicien. Malheureusement l'audition de *Lucifer* a été, pour nous, une déception.

Cet oratorio se divise en trois parties : le Chaos et l'Appariion de Lucifer, l'Evocation des forces de la nature vouées à perdre l'homme et le triompbe final de l'humanité sur l'esprit du mal. La première et la troisième partie sont purement orchestrales et chorales ; la seconde est faite de trois soli. Je ne parlerai point du poème, lequel est d'ordre métaphysique et fort pauvre de conception. Pour ce qui est de la musique, il ne me sera, hélas! que trop facile d'en donner mon impression en quelques mots

M. Peter Benoit tend à la grandeur, mais il supprime toute nuance déploie constamment le maximum de ressources dont il dispose, et arrive surtout à la monotonie et à l'enflure. Ses intentions sont excessives; ses résultats sont bruyants. Tour à tour on trouve, dans son œuvre, des banalités et des redondances.

Il a des idées mélodiques courtes et chétives ; il les répète à satiété, les grossit au moyen d'un perpetuel piaçage instrumental, prodigue les unissons et se delaye jusqu'à l'infini. Doubler les intruments et les tripler n'est pas du tout être puissant L'œuvre est grossière, au fond, et non forte Le public admirablement disposé qui était acconru au Trocadéro, n'a trouvé à blâmer que l'air de l'Eau, chanté, au milieu de la deuxième partie, par M. Vergnet, et dont les cinq ou six mesures initiales, se reprennent je ne sais plus combien de fois sur une orchestration sans ingéniosité.

Au finale de la troisième partie, les orgues interviennent conventionnellement. La partition s'achève dans une progression commune et brutale. Aucune vérité, aucune poésie, aucune envergure, mais des redites à foison et une pesanteur totale qu'on ne peut se figurer.

J'eusse voulu pour beaucoup avoir autre chose à dire, je ne puis que regretter l'issue mauvaise de cette journée. L'interprétation a cependant été brillante. Le baryton Blauwaert a rendu, d'une belle voix et d'un accent plein d'autorité, les récits de Lucifer : M. Vergnet, M. Fontaine, Mmes Montalba et Vicini ont fait assaut de talent. L'auteur conduisait en personne une armée de cinq cents virtuoses. Le bruit a été formidable ; il y a eu des essais d'ovation et le succès n'est point venu.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

L'Etat et les grandes Compagnies

Paris, 8 mai.

Les bases de la convention avec la Compagnie de Lyon sont définitivement arrêtées.

La discussion de la rédaction des termes de la convention est commencée.

La signature est imminente. L'accord avec la Compagnie d'Orléans est presque terminé.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du mardi 8 mai 1883

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

L'emprunt de Tourcoing

Le Sénat adopte le projet de l'emprunt de Tourcoing.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*).

Séance du mardi 8 mai 1883

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les récidivistes

La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de loi sur les récidivistes.

Elle discute l'article 3.

Après les observations de M. Waldeck Rousseau, ministre de l'intérieur, qui rappelle le récent pillage des boulangeries, la Chambre repousse un amendement de M Gatineau, tendant à assimiler les crimes et délits politiques aux faits connexes, quels que soient leur qualification.

L'article 3 est adopté.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 8 mai.

Ventes 300 b. Marché soutenu.

Liverpool, 8 mai.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 8 mai.

Middling Upland, 10 7/8

Recettes aux Etats-Unis 8,000 balles

Coton en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 5/16, à Savannah 10 3/16.